

**Programme de Développement Rural Martinique**  
**Collectivité Territoriale de Martinique**  
**FEADER- 2014-2020**



Source Photo : [www.martinique.chambagri.fr](http://www.martinique.chambagri.fr)

**SYNTHESE DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE**  
**2019**  
**RÉSUMÉ CITOYEN**

## Une évaluation pour permettre un suivi des réalisations et des impacts du programme du développement rural en Martinique

Les rapports annuels de mise en œuvre (RAMO) ont pour objectifs d'évaluer la bonne mise en œuvre du programme, de constater les effets et impacts de la mobilisation des crédits européens sur la politique agricole et de développement rural en région.

---

### Mise en œuvre du Programme de Développement Rural en région

Pour la période 2014-2020, la **CTM Martinique** est l'**autorité de gestion du FEADER**. A ce titre, elle gère le **programme de développement rural (PDR)** au titre du territoire de la Martinique.

Pour rappel, le FEADER a pour objectif de soutenir et de contribuer au **développement des territoires ruraux et d'un secteur agricole plus équilibré, plus respectueux du climat, plus résilient face au changement climatique, plus compétitif et plus innovant.**

Avec une dotation FEADER de **130 millions d'euros**, le PDR Martinique mobilisera près du double de **financement** (UE, Etat, collectivités, ...) sur la période **2014-2020 pour soutenir la politique régionale de développement agricole et rural et répondre aux enjeux du territoire.**

Ces financements interviennent principalement sur les **thématiques suivantes** :



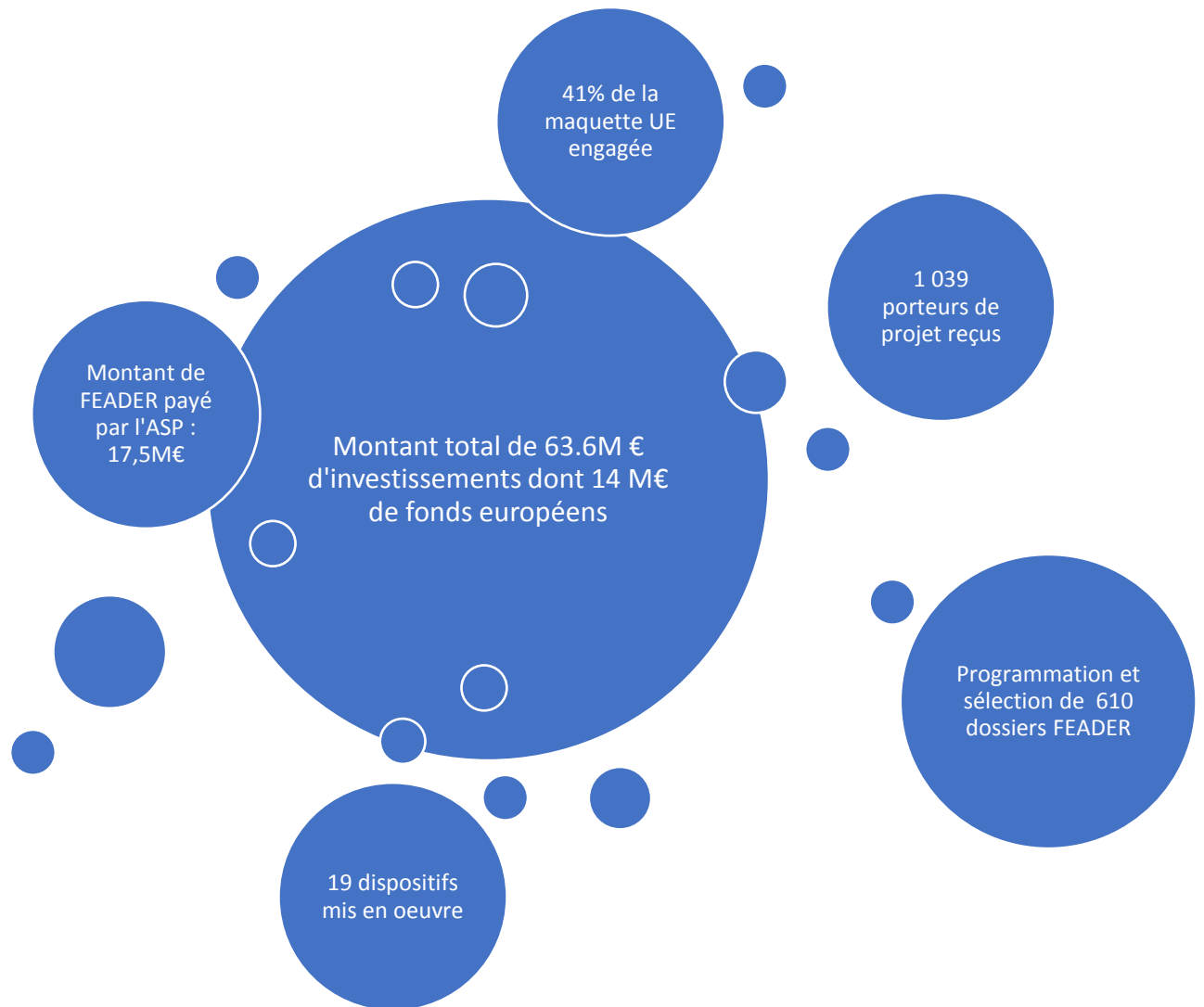
Dans le cadre de la politique et stratégie régionale de développement de l'agriculture et des zones rurales, le PDR concentre son action de manière spécifique sur :



## Un programme qui déploie des actions concrètes, au service de la ruralité et de l'agriculture.



Les chiffres clés pour l'année 2018 :



## Focus sur les mesures surfaciques

Sur l'ensemble des mesures surfaciques, l'ICHN (Indemnité Compensatoire Handicaps Naturels) et les mesures agroenvironnementales (MAEC) ont fait l'objet d'engagements. Les paiements des autres mesures surfaciques, et les mesures portant sur l'Agriculture Biologique devraient intervenir au second semestre 2017.

- Campagne 2014 : Transition volet 2

MAE et BIO : En 2014, la Bio était encore dans la même mesure que les MAE. Le montant engagé pour cette campagne 2014 est de 581 551€ de FEADER. Le montant payé de FEADER est de 536 608€.

ICHN : 978 bénéficiaires connus et payés pour un montant de 882 095,79€

- Campagne 2015 : Les demandes déposées sont les suivantes :

MAEC : 128 demandeurs recensés pour un montant prévisionnel de 2 110 834 € de FEADER (montant de l'engagement sur les 5 années).

BIO : 24 demandeurs recensés pour un montant prévisionnel de 457 773,45 € de FEADER (montant de l'engagement sur les 5 années).

ICHN : 1177 bénéficiaires connus et payés pour un montant de 1 036 208,81 € de FEADER.

- Campagne 2016 : Les demandes déposées sont les suivantes :

MAEC : 287 demandeurs recensés pour un montant prévisionnel de 3 769 108,25 € de FEADER (montant de l'engagement sur les 5 années).

BIO : 24 demandeurs recensés pour un montant prévisionnel de 543 022,5 € de FEADER (montant de l'engagement sur les 5 années).

ICHN : 1012 bénéficiaires connus et payés pour un montant de 871 238,72 €.

- Campagne 2017 : Les demandes déposées sont les suivantes :

MAEC : 76 demandeurs recensés pour un montant prévisionnel de 1 125 699,76 € de FEADER (montant de l'engagement sur les 5 années).

BIO : 17 demandeurs recensés pour un montant prévisionnel de 546 769 € de FEADER (montant de l'engagement sur les 5 années).

ICHN : 1442 demandes déposées, en cours d'instruction. Aucun paiement de l'ASP intervenu à ce jour.

- Campagne 2018: Les demandes déposées sont les suivantes :

MAEC : 72 demandeurs recensés pour un montant prévisionnel de 209 830,98 € de FEADER (montant de l'engagement sur les 5 années).

BIO : 17 demandeurs recensés pour un montant prévisionnel de 546 769 € de FEADER (montant de l'engagement sur les 5 années).

Au 31 décembre 2018, 5,7M€ euros de dépenses publiques ont été payés soit 4,8M€ de



FEADER. .

L'instruction des dossiers MAEC et BIO a démarré, le paramétrage des outils ISIS par l'ASP siège étant finalisé.



### **Transfert de connaissance & innovation**

Le programme soutient les actions permettant de former l'ensemble des acteurs du secteur agricole et forestier.

18 projets ont été réalisés pour un montant de dépenses publiques réalisées de 2 M€ dont 1,5 M€ FEADER :

- Des actions d'encadrement techniques (cannes, bananes, pratiques phyto, élevages)
- Des actions de diffusion de nouvelles variétés
- Des actions visant le développement de la filière banane (étude d'impact sur l'environnement, recherche agronomique, contrôle qualité...)
- Des actions de diffusion de nouvelles compétences techniques innovantes



### **Modernisation, restructuration et amélioration des performances des exploitations**

Le Programme de développement rural de la Martinique, avec plusieurs types d'opérations, permet de soutenir les investissements en faveur de l'amélioration des performances économiques, environnementales et sociales des exploitations, notamment par la rénovation des bâtiments d'élevages ou encore par la mise en place de dispositifs permettant de mieux protéger les vergers contre les aléas climatiques

Modernisation des exploitations agricoles : 38 M€ € de Dépenses publiques engagés soit 75% de la maquette pour 590 projets

Amélioration et modernisation des productions : 2,5 M€ de Dépenses publiques engagés pour 15 projets

9M€ de dépenses publiques ont été payées entre 2014 et 2018 sur cette thématique.



A ce titre, le PDR a soutenu le projet :

## La Martinique, terre d'innovation pour la valorisation de la production agricole

La SARL YODI est une entreprise familiale qui a émergé du travail de Madame DELASSE dans les années 70. En effet, cette maraîchère a eu l'idée de conditionner sa production pour la vendre via les Grandes Moyennes surfaces. Cette initiative a été reprise par son fils Jean-Charles DELASSE. Créée en 1998, la sarl YODI a pour activité principale la transformation de légumes et condiments faits hachés prêts à être consommés. La gamme de produits se présente en barquette filmée ou à rabat et est composée des références suivantes :

- Pot au feu (carottes, navets, choux verts, giraumon),
- Soupe des îles,
- Légumes pour pâté en pot,

- Oignons pays émincés,
- Bouquet garni (oignons pays, persil, thym),
- Giraumon en morceau,

La matière première vient d'agriculteurs déclarés en Martinique, y compris de la ferme maraîchère de Jean-Charles DELASSE. Les produits YODI portent le label PIL : Produit de l'Industrie Locale.

Après s'être entourée de partenaire stratégique :

- Le centre de ressources technologiques,
- Le PARM (pôle agroalimentaire régional de Martinique),

La sarl YODI a souhaité étendre sa gamme de produit avec soupes traditionnelles prêtes à l'emploi, à longue conservation et à conserver hors du réfrigérateur à température ambiante.

Cette nouvelle gamme comprend quatre références :

- Soupe de légumes,
- Soupe habitant,
- Calalou,
- Veloute de giraumon

Le FEADER et le CTM accompagne le porteur dans l'aménagement d'une cuisine industrielle de 240m<sup>2</sup>, d'acquérir les équipements industriels spécifiques, sanitaires et de production d'énergie, la campagne de communication.

Ce projet a permis l'embauche de 4 personnes.





## Renouvellement des générations

La région Martinique, via le PDR FEADER Martinique, agit également afin de renouveler les générations d'agriculteurs partant à la retraite ou cessant leur activité. Il soutient l'installation de jeunes exploitants de moins de 40 ans, avec une forte proportion de jeunes soutenus ayant moins de 30 ans. De cette manière, le programme lutte contre le vieillissement de la population agricole, notamment dans les zones défavorisées, plus touchées par le vieillissement et la déprise agricole.

*Quelques chiffres au 31 décembre 2017: [valeur cumulée 2014-2016]*

- Environ 1,2 M € d'euros de dépenses publiques
- 35 bénéficiaires de moins de 40 ans



## Développement des zones rurales : LEADER

Au travers de la démarche LEADER, le programme soutient le développement des territoires ruraux en leur donnant la possibilité de soutenir des projets répondant aux enjeux locaux. La démarche LEADER doit représenter au moins 5% de la dotation FEADER totale du programme. Dans le cas de la CTM Martinique, cela représente une dotation de 7,05 millions d'euros (5.4% de l'enveloppe FEADER), c'est-à-dire une enveloppe permettant d'atteindre une masse critique de projets pour pouvoir véritablement agir sur les dynamiques des territoires.

Au 31/12/2017, aucun projet n'a été programmé dans le cadre de LEADER et aucun conventionnement de GAL n'a été réalisé. Cependant, 3 projets d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de la stratégie LEADER dans le cadre d'une candidature LEADER ont été programmés courant 2017 pour une dépense publique de 105 000 € dont 89 250 € de FEADER et concernent les territoires suivants :

- Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique (CACEM)
- Cap Nord Martinique
- Espace Sud Martinique



## Développement des zones rurales

Le programme soutient le développement des zones rurales en répondant aux besoins des activités s'installant ou installées en zone rurale tant en qualité, qu'en quantité

Le projet permet de desservir des sites stratégiques en très haut débit, dans les communes rurales de la Martinique pour améliorer les débits ADSL dans les zones les plus mal desservies et raccorder en fibre optique des sites stratégiques prioritaires (sites d'enseignement, zones d'activité, sites de santé, administrations, etc.).

- 26 sites d'amélioration des débits ADSL doivent être mis en place sur l'ensemble du territoire
- 70 sites prioritaires doivent être raccordés en fibre optique au réseau haut débit Liane de la CTM

Le but est d'éviter la fracture numérique en améliorant les débits ADSL des quartiers les plus mal desservis et de relier en fibre optique des sites stratégiques (lycées, collèges, zones d'activité, administrations sites de santé, ect....)

Le projet consiste, pour chaque sous – répartiteur (SR) concerné à implanter une armoire de rue pour accueillir les opérateurs en raccourcissant la longueur des lignes entre les abonnés et leur équipement actif DSL (Digital Subscriber Line). Ainsi, le débit accessible par les abonnés desservis par cette zone de sous répartition peut ainsi être augmenté de façon conséquente et permettre le développement de services VDSL2 et de services intégrant le « triple Play » sur une part plus significative du territoire de la Martinique.

4,3M€ de FEADER soit 5M€ de dépenses publiques ont été engagées dans ce projet

---

## L'environnement et le Développement Durable, priorités pour la Région



L'environnement et le développement durable sont des enjeux centraux du territoire Martiniquais. Ainsi, la CTM, via le PDR Martinique, soutient fortement les actions pouvant contribuer à la **protection de l'environnement et au développement durable** dans les zones rurales.

La Région, via le FEADER, soutient des actions visant à :



**Améliorer les richesses naturelles des territoires**



**Préserver la biodiversité et les paysages**

Afin d'y parvenir, la région a activé, des dispositifs spécifiques du PDR tels que :

ICHN (Indemnités  
Compensatoires  
Handicaps Naturels)

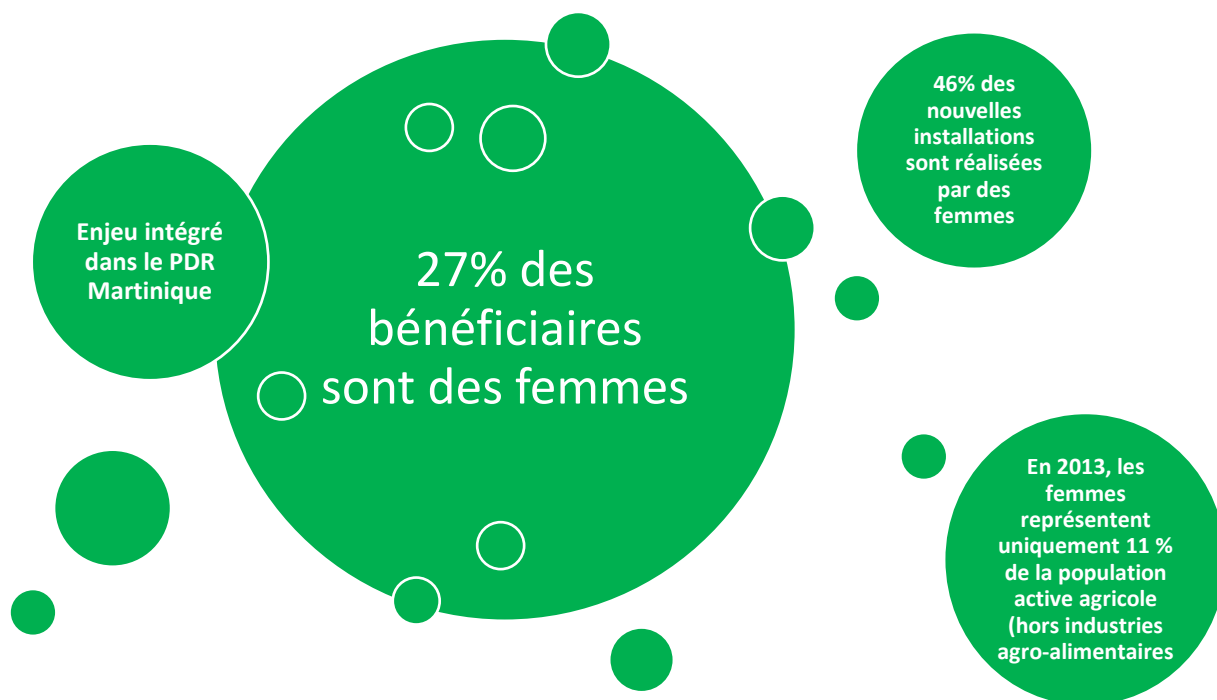
MAEC (Mesures Agro-  
Environnementales et  
Climatiques)

Agriculture biologique

---

La CTM, via le FEADER, soutien l'égalité entre les hommes et les femmes





Le rôle du programme dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les espaces ruraux et agricoles est important. D'ailleurs, l'enjeu de l'emploi féminin dans les zones rurales est explicitement mentionné dans le diagnostic du territoire dressé par le programme et sur lequel il s'appuie pour développer ses actions.

De manière générale, 27% des bénéficiaires du programme sont des femmes. Par ses actions, le programme soutient les femmes de moins de 40 ans souhaitant s'installer en tant que jeunes agricultrices, ce qui favorise la diversité de la population agricole actuelle et à venir, et permet de la renouveler en promouvant la place des femmes dans l'agriculture. Les femmes sont également bénéficiaires des autres dispositifs du PDR. En outre, le système d'évaluation de l'action du PDR prend également en compte la place particulière des femmes en tant que bénéficiaires du FEADER, en identifiant des indicateurs spécifiques aux exploitantes.

## Des dispositifs d'information à la disposition du citoyen

Pour plus d'informations, la **CTM Martinique** met à disposition des citoyens un site internet :



<http://www.europe-martinique.com/>

Ce site est le principal canal d'information et de communication traitant des programmes européens régionaux, dont le PDR, destiné au grand public. Il présente l'ensemble des programmes européens déployés en région, un résumé de leurs stratégies ainsi que les différents contacts à effectuer pour obtenir des renseignements sur les modalités de financement ou simplement pour obtenir des informations plus précises.



De plus, l'ensemble des partenaires impliqués dans la mise en œuvre du programme, que nous avons évoqué précédemment, constituent également des sources d'information sur le FEADER et le programme de développement rural.